



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E105012

VALABLE JUSQU'AU 27/09/2024

ÉDITÉ LE 15/06/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1992

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 01/01/1992
38 500

Raison sociale : DESAVOY YANNICK

37 RUE VICTOR GAILLARD
80110 MOREUIL

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC

Téléphone : 03 22 09 75 40
Portable : 06 09 61 52 07

Fax : 03 22 09 92 00

Siret : 384 403 648 00015

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4251690/R 02

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 05851027 1005 02

Site Internet :

E-mail : sasdesavoy@desavoy.9pass.net

Responsabilité légale :
DESAVOY YANNICK CHEF D'ENTREPRISE

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 05851027 1005 02

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2022

Effectif moyen : 11

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	28/09/2020
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	10/09/2020
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste, Plombier)	10/09/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'AMIENS
2EME ETAGE - IMMEUBLE LE TANIN
34 AVENUE D'ALLEMAGNE
80090 AMIENS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.